Prof. Dr. Ernest Hafter septuagénaire!

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **14 (1946)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-569777

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Prof. Dr. Ernest Hafter septuagénaire!

C'est pour nous tous un agréable devoir d'exprimer au grand lettré du Droit pénal tous nos voeux les plus sincères à l'occasion de son anniversaire. C'est pour une bonne part grâce à lui qu'en Suisse l'homoérote, en tant que son penchant s'adresse à une personne responsable de ses propres actes, peut vivre son amour sans être combattu. Bien que la nouvelle teneur de la loi, avec sa conception très souple de la „séduction" dans les relations avec des mineurs, donne aux juges inaptes à montrer de la compréhension une arme à la main dont ils se servent souvent d'une façon arbitraire, et que cette teneur ne reconnaît encore nullement les droits admis pourtant dans les relations entre jeunes filles, chez lesquelles les conséquences sont souvent plus graves, nous ne devons jamais oublier que la nouvelle loi ne porte aucune atteinte aux droits des amis majeurs. Dans sa conception incorruptible du droit le professeur Hafter a été, dans son traité de 1929 sur „L'homosexualité et le législateur pénal" si loin, qu'il laisse même la prostitution masculine (comme la féminine) impunie pour autant qu'elle ne s'exerce pas en public. Il n'a pas réussi à faire prévaloir sa thèse. —

Sur ses grands travaux juridiques nous lisons de la plume de Werner Petrzilka, dans l'édition du matin de la Nouvelle Gazette de Zurich du 9 décembre 1946, les lignes suivantes:

„Ce n'est qu'en appliquant le nouveau Code pénal qu'on peut mesurer toute l'importance que l'oeuvre dogmatique en trois volumes d'Ernest Hafter sur „le Droit pénal suisse" exerce sur ce droit. Les deux volumes parus en 1937 et 1943 sur le „Chapitre spécial" du Droit pénal suisse rendent aux chargés d'instruction, accusateurs, défenseurs et juges, des services inestimables dans l'interprétation des affaires pénales. On peut dire que dans chaque examen approfondi d'une question d'imterprétation on ne manque jamais de prendre en considération l'opinion de Hafter. Bien que le plus souvent la valeur de tels travaux dogmatiques n'est appréciée que par la science et que les praticiens montrent plutôt de la négligeance à s'en servir, l'oeuvre de Hafter, grâce à la clarté et à la simplicité de la matière exposée, a exercé sur la justice pénale suisse une influence évidente qui ne manquera sûrement pas de se faire ressentir encore longtemps. Ce fut pour l'auteur un grand mérite d'avoir éliminé du Code pénal suisse l'ancienne législature de la Confédération et des Cantons, pour permettre ainsi aux praticiens d'en comprendre d'une façon intelligible et claire les distinctions."

Netteté scientifique, grandeur humaine, attitude virile, même lorsqu'il s'agit de gens mis au ban ou privés de leurs droits, ce sont les qualités dominantes de ce grand Suisse, auquel, au seuil de sa huitième décade, nous souhaitons le plein succès de son oeuvre vitale, encore de nombreuses et belles années de même puissance créative — et de pleine prospérité.

Le Cercle.